



*Municipalité de*  
***Saint-Armand***

---

**VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES**

**ATTENTION !!!**

**Cet avis s'adresse aux citoyens effectuant leurs versements de taxes municipales à leur institution financière (ex. : internet, guichet, comptoir) ...**

Suite à la réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Armand en 2016, tous les numéros de matricule ont été modifiés. Le numéro de matricule est le numéro de référence qui identifie votre propriété à la municipalité. Vous devrez le changer dans votre liste de fournisseurs auprès de votre institution financière.

Merci.